commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**Point 7 de l'ordre du jour** **Document de conférence 10**
(Anglais, français et espagnol)

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE**

**F**

**Trente-troisième session**
**Washington, D.C., USA, du 23 au 28 octobre 2000**

# AVANT-PROJET DE CODE D'USAGES EN MATIERE D'HYGIENE POUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS

**Commentaires de la Communauté européenne**

## Observations générales

La Communauté européenne aimerait remercier les États-Unis et ses partenaires de rédaction pour le nouveau projet de code d'usages préparé lors de la réunion tenue à Bruxelles en avril 2000. Le document actuel montre clairement des progrès et la Communauté européenne soutient l'approche adoptée dans ce document ainsi que son architecture générale. La Communauté européenne note que beaucoup de commentaires n'ont pas encore été pris en considération dans le texte et suggère donc que le groupe de rédaction devrait se concentrer sur l'intégration de ces derniers comme cela a été demandé.

Il est clairement énoncé dans le champ d'application du code, que les annexes forment une partie intégrante du code et son évaluation devrait rester étroitement liée à la rédaction de ces annexes. Par conséquent, tant que le code ne peut être examiné dans sa totalité avec toutes ses annexes, la Communauté européenne recommande que le code reste à l'étape 3.

Par rapport aux annexes, la Communauté européenne recommanderait au Comité de veiller à ce que toutes les questions d'une nature générale soient couvertes dans le corps du code et non placées dans les annexes. Le corps du code et les annexes devraient être élaborés de telle sorte que les buts et les objectifs soient énoncés, et que les détails soient maintenus au minimum, pour assurer une flexibilité suffisante pour tous les systèmes de production laitière dans différentes régions du monde. Le texte à certains endroits devient trop détaillé, par exemple par rapport au contrôle olfactif et visuel dans la traite où le projet de code exclurait l'utilisation de systèmes modernes comme la traite automatique et ne permettrait pas des moyens alternatifs de contrôles.

La Communauté européenne recommande au Comité que le code reflète l'importance des Bonnes Pratiques Agricoles au stade de la production primaire particulièrement en ce qui concerne la

production animale et la santé, et des sources extrinsèques ou environnementales de dangers. Une telle orientation devrait être développée dans les annexes.

**Commentaires détaillés**

- Animaux malades: Ce terme est plutôt large et devrait être défini plus spécifiquement pour faire référence aux animaux dont les conditions de santé peuvent exercer un effet sur la salubrité ou la qualité du lait.

---